



# Flash S.I.A./G.S.E.A.

Syndicat Indépendant de l'Automobile

CE DU 17 JANVIER 2012

## Merci à tous ceux qui ont soutenu notre mouvement.

Il n'est pas de coutume pour le SIA de pratiquer ce type d'action. Nous favorisons le dialogue et la négociation. La direction refuse de donner des réponses à nos questions sur l'avenir du site d'Aulnay et on ne peut pas vivre dans l'incertitude jusqu'en 2014 et avec juste « ce n'est pas d'actualité » !

La direction pratique la politique du « diviser pour mieux régner », le SIA ne sera pas de ceux qui seront restés sans rien faire en attendant qu'ils nous annoncent la fermeture du site d'Aulnay. La direction vide l'usine petit à petit depuis 2006, elle a diminué la masse salariale de 1/3. Ce n'est pas une fois que la direction aura annoncé la fermeture qu'il faudra « venir pleurer », il sera alors trop tard !

### Diminution du budget du CE à cause des journées APLD :

La direction nous parle de la crise, **pour les salariés aussi c'est la crise ! Le pouvoir d'achat ne cesse de baisser !** Est-ce qu'ils se demandent si on arrive à remplir notre frigo jusqu'au dernier jour du mois ? PSA touche l'APLD une allocation qui leur permet de ne pas payer de charge et en plus il ne verse pas un centime sur ces sommes pour le budget du CE. **Pour l'année 2011**, l'APLD représente 7 millions d'euros de masse salariale, il y a un **trop perçu pour le CE de 63 000 euros**. Et pour le **budget prévisionnel 2012 on a 153 000 euros en moins** qu'en 2011. En diminuant le budget du CE, la direction baisse encore le pouvoir d'achat des salariés.

### Suppression d'emplois :

- **La direction a annoncé un peu plus dans le détail les 196 postes qu'ils veulent supprimer en 2012 :**

140 salariés en fabrication dont 45 OPU et 90 ouvriers professionnels dont 11 auditeurs contrôleurs, 14 moniteurs, 17 retoucheurs, 10 CI, 14 tôliers, 5 PRO qualité, 2 magasiniers, 2 formateurs, 3 PRO de service, 2 mécaniciens de maintenances et 15 autres personnes dont on n'a pas eu le détail, 56 salariés hors production dont 42 à l'anti-pollution.

- **A la question « Est-ce qu'Aulnay va être en 2 équipes en 2012 et 2013 ? » Monsieur Courcelle, DRH du site d'Aulnay a répondu ; « en 2012, OUI, en 2013, ON VERRA ».** ( A vous de juger !)

## JOURNEES NON TRAVAILLES

- **le vendredi 27 janvier** en APLD sauf pour la Maintenance Montage équipe du matin, RU ferrage en doublage seront présents en normal, UTC quelques maintenanciers, PMS, CPL= quai logistique et EVN, anti-pollution. Il n'y aura pas de transport, 1 seul self sera ouvert le midi, il n'y aura pas de transport sauf les cars de la normal.

- **la semaine 9, du 27 février au 4 mars** pour les équipes A et B. Plus de détails nous seront donnés au CE du 31 janvier 2012.

**Les salariés de journée ont le libre choix de travailler ou de poser des congés.** Mais si elle le souhaite la direction pourrait les mettre en chômage.

Les élus SIA ont demandé à ce qu'**AUCUNE** pression ne soit faite pour la prise de congés. **Si malgré cela vous rencontrez des difficultés avec votre hiérarchie n'hésitez pas à contacter vos élus SIA qui s'efforceront de faire appliquer ce qui est dit aux réunions CE.**

## PLAN CASH 2012

Une note interne du 4 janvier 2012 de M. Denis Martin vers les directeurs de tous les sites PSA demandait « de mettre en œuvre à tous les niveaux les mesures permettant de réduire drastiquement les besoins de trésorerie du groupe ». Voici quelques lignes issues de ce document pour savoir ce qui nous attend en 2012, **(à vous de juger)** :

- **Heures supplémentaires H+ = zéro H+ individuelle y compris encadrement.**
- Coupures de séances H-, préférer les journées mortes aux suppressions de séances étalées ( ce qui explique la semaine 9 non travaillée).
- **Inciter la prise de congés, limiter au strict minimum la présence sur site lors de H-** ( la structure doit être incitée à prendre des congés).
- Les formations = demander systématiquement l'APLD. Formations externes sont interdites.
- **Les frais généraux = limiter les commandes au strict nécessaire** et limiter le nombre de personnes habilitées à passer des commandes.
- Prestations = aucun travaux de confort ! Limiter les seules interventions au bon fonctionnement opérationnel des entités (maintenance, sécurité, conditions de travail et productivité)
- **Frais de déplacement doivent être limités au strict nécessaire.**
- **Investissements, gel de toutes les demandes d'investissement** hors sécurité et projet au 1<sup>er</sup> semestre. Annulation DI validées générant un cash out sur S1 2012, limiter les travaux d'aménagement au strict nécessaire à l'activité.

**En conclusion, il ne faut pas rêver, la direction ne fera aucun cadeau aux salariés même si vous dites oui à tout!**  
**Les élus SIA restent convaincus que la seule façon de nous faire entendre c'est dans le calme et la sérénité. Il est hors de question de donner l'occasion à la direction générale de dire qu'à Aulnay « c'est le bordel » car on leur rendrait service. Nous voulons conserver les emplois sur Aulnay et montrer que les salariés d'Aulnay « ne sont pas des sauvages » comme certains veulent le faire croire.**  
**La montée de la violence n'arrangera RIEN, bien au contraire !**

### La mobilité professionnelle externe, quelles conditions et modalités ?

Nature	Conditions	Modalités	Incitations financières
<b>Projet professionnel externe vers un autre employeur</b>	- Salarié sur métier sensible ou concerné par une transformation collective.	- Demande écrite du salarié - Justificatifs de viabilité du projet - Garantie écrite de double volontariat salarié/entreprise - Préavis payé selon son exécution - Sécurisation de la mobilité - Accompagnement EMDP avec formations DIF possibles	+ Indemnité conventionnelle de licenciement + Indemnité complémentaire incitative de 5 mois de salaire + Solde de tout compte prorata temporis
<b>Aide à la création et à la reprise d'entreprise</b>	- Ouvrier en inadéquation / fonction ou poste. - Ne pas liquider de retraite à taux plein l'année suivant le départ effectif.	- Demande écrite du salarié - Justificatifs de viabilité du projet validés par l'EMDP - Garantie écrite de double volontariat salarié/entreprise - Préavis payé selon son exécution - Formations DIF possibles - Accompagnement par un cabinet spécialisé pendant 6 mois.	+ Indemnité conventionnelle de licenciement + Indemnité complémentaire incitative de 5 mois de salaire + Solde de tout compte prorata temporis + Prêt remboursable de 15 000 € à taux zéro + Aide à l'achat d'un véhicule + Indemnité complémentaire de 6000 € en 2 versements + Aide à l'emploi local de 2000 € dans le même bassin d'emploi + Indemnité de soutien à la création d'emploi de 1000 € si d'embauche
<b>Congé de reclassement</b>		- Entretien EMDP - Accord écrit du salarié - Justification des actions du congé de reclassement - Aide complémentaire de formation par solde des droits DIF complétés de 200 heures maxi.	+ Dispense d'activité durant le préavis payée à 100% + 3 mois supplémentaires à 65% + 5 mois supplémentaires à 65% pour les plus de 50 ans + Indemnité conventionnelle de licenciement + Indemnité complémentaire incitative de 3 mois de salaire + Solde de tout compte prorata temporis
<b>Reclassement salariés en inadéquation d'emploi</b>	- Ouvrier en inadéquation / fonction ou poste. - Moins de 59 ans à la date de départ effectif de l'entreprise	- Entretien EMDP - Accord écrit du salarié - Justification des actions du congé de reclassement - Aide complémentaire de formation par solde des droits DIF complétés de 200 heures maxi.	+ Dispense d'activité durant le préavis payée à 100% + 8 mois supplémentaires à 65% + Indemnité conventionnelle de licenciement + Indemnité complémentaire incitative de 6 mois de salaire + Solde de tout compte prorata temporis
<b>Départ volontaire en retraite à taux plein</b>	- Sans distinction de CSP et métier - Salariés remplissant les conditions de retraite à taux plein, y compris carrières longues - Liquidation des droits à retraite pendant la période du plan	- Présentation d'une attestation CNAV ou CRAM - Courrier d'acceptation du départ volontaire et réalisation du préavis au plus tard le premier jour du mois après adhésion	+ Solde de tout compte prorata temporis + Indemnité de départ volontaire en retraite + Rente pour les participants à l'institution de retraite supplémentaire <b>Mesures complémentaires réservées aux salariés sur métier sensible ou concernés par une transformation collective et aux Ouvriers en inadéquation / fonction ou poste.</b> + 3 mois supplémentaires pour tous + Possibilité d'avance sur l'indemnité de départ en retraite si trimestres manquants + Indemnité complémentaire pour les salariés ne disposant pas du nombre de trimestres requis entraînant une minoration de la retraite : + 1 mois jusqu'à 4 trimestres manquants + 2 mois au-delà.

#### Mesures communes à la mobilité externe, à la création/reprise d'entreprise et au congé de reclassement.

- Prise en charge par un cabinet de reclassement du conjoint perdant son emploi en cas de déménagement
  - Prise en charge d'un différentiel de rémunération annuel jusqu'à 3000 € en cas de reclassement
  - Indemnité de perte des droits de l'institution de retraite supplémentaire des ingénieurs et cadres. (Capital initial)
  - Droits à retraite supplémentaire conservés ou transférables sans frais dans un régime proposé par le nouvel employeur.
  - Remise du livret de droits à l'épargne salariale et versement des droits prorata temporis l'année suivant le départ
  - Maintien du bénéfice de la prévoyance et de la complémentaire santé après mise en place durant 9 mois
- **Pour nos anciens : il faut absolument passer par le service social, chaque cas est particulier, afin de ne pas faire d'erreur qui pourrait vous pénaliser à la retraite.**
  - **La Secrétaire du CE est à votre disposition pour vous conseiller dans vos démarches. N'hésitez pas à aller lui demander conseil au CE Montage.**
  - **Pour les autres prenez le temps de réfléchir, 20 000 euros ce n'est rien ! Ils sont vite dépensés. Alors prenez le temps de partir avec de véritables projets. Partir pour avoir moins bien, ça ne vaut pas la peine !**

**Les élus SIA vous souhaitent à vous et à vos proches, une très bonne année 2012, une bonne santé et un nouveau projet pour le site d'Aulnay.**